

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES

Honoraires à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire dans le mandat)

Barème TTC des honoraires Ventes

Prix net vendeur	Honoraires
De 5 000 € à 19 000 €	2 000 €
De 20 000 € à 29 000 €	3 000 €
De 30 000 € à 49 000 €	5 000 €
De 50 000 € à 69 000 €	6 000 €
De 70 000 € à 90 000 €	7 000 €
De 91 000 € à 135 000 €	8 000 €
De 135 000 € à 149 000 €	9 000 €
De 150 000 € à 159 000 €	9 000 €
De 160 000 € à 169 000 €	10 000 €
De 170 000 € à 199 000 €	12 000 €
De 200 000 € à 234 000 €	13 000 €
De 235 000 € à 299 000 €	14 000 €
De 300 000 € à 335 000 €	15 000 €
De 336 000 € à 360 000 €	16 000 €
De 361 000 € à 399 000 €	18 000 €
De 400 000 € à 459 000 €	20 000 €
De 460 000 € à 500 000 €	24 000 €
De 501 000 € à 550 000 €	26 000 €
De 551 000 € à 599 000 €	28 000 €
De 600 000 € à 700 000 €	30 000 €
De 701 000 € à 799 000 €	35 000 €
De 800 000 € à 2 999 000 €	4 %
3 000 000 € et plus	4 %

En cas de mandat partagé, le barème des honoraires qui s'applique est celui du détenteur du mandat initial.

GESTION LOCATIVE :

Jusqu'à 9 % TTC du montant du loyer, selon les prestations demandées (hors assurance GLI facultative).

ESTIMATION D'UN BIEN IMMOBILIER :

- ESTIMATION OFFERTE SI SUIVIE D'UN MANDAT DE VENTE.
- DANS LE CAS CONTRAIRE : ESTIMATION ECRITE : 90€ TTC.

LOCATIONS :

Honoraires selon Loi ALUR en Zone Tendue :

Plafond maximum pratiqué par l'agence :

-Rédaction du bail, mise en publicité, visites, constitution du dossier : 10 € par m² maximum.

-Etat des lieux : 3 € par m² maximum.